



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 11 avril 2016 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Jacques Laberge
M. le conseiller Léon Leclerc

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2016-04-059

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance avec modifications, soit l'ajout du point 6.11 «Règlement numéro 2015-436 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Léry, tel qu'amendé – Site de dépôt des résidus» et du point 8.5 «Croix-Rouge – Services aux sinistrés».

Adoptée à l'unanimité

2016-04-060

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2016 et de la séance extraordinaire tenue le 24 mars 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tels quels les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2016 et de la séance extraordinaire tenue le 24 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, dans une lettre datée du 11 mars 2016 informe la Ville de Léry que le gouvernement du Québec contribuera financièrement au projet de réfection et de mise en valeur du Parc Georges-Rufiange (anciennement le Parc Notre-Dame) et qu'une somme maximale de 30 000 \$ sera réservée à même le Fonds conjoncturel de développement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2016

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016.



No de résolution
ou annotation

RECETTES

Les recettes totalisent **3 176 888 \$** soit 76 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2016 – **0 \$**.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2016

Foncieres, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **1 210 526 \$** soit 38,8 % sur un global de 3 118 617 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2015 (solde) 57 062 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 8 036 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **911 707 \$**, soit 22 % du budget, réparties ainsi :

Administration	28 %	Urbanisme	23 %
Sécurité publique	21 %	Loisirs et culture	27 %
Transport	36 %	Frais de financement	12 %
Hygiène du milieu	25 %	CMM	50 %

Les dépenses d'investissement en 2016 s'établissent à **25 703 \$**.

2016-04-061

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 mars 2016 au montant de 169 091,29 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 169 091,29 \$ pour le mois de mars 2016.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

RÈGLEMENTS

2016-04-062

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-450 – RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un nouveau règlement de plan d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement portant le numéro 2016-450 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-063

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-451 – RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un nouveau règlement de zonage ;



No de résolution
ou annotation

2016-04-064

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement portant le numéro 2016-451 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-452 – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un nouveau règlement de lotissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement portant le numéro 2016-452 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-065

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-453 – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un nouveau règlement de construction ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement portant le numéro 2016-453 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-066

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-454 – RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un nouveau règlement sur les permis et les certificats ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement portant le numéro 2016-454 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-067

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;



No de résolution
ou annotation

2016-04-068

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement portant le numéro 2016-455 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-456 – RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement portant le numéro 2016-456 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-069

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-457 – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement sur les dérogations mineures ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement portant le numéro 2016-457 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-070

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-458 – RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement portant le numéro 2016-458 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-071

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-460 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-398 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCES 9-1-1

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 2016-460 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. Chapitre F-2.1) prévoit que l'adoption de ce règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion ;



No de résolution
ou annotation

2016-04-072

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2016-460 modifiant le règlement numéro 2009-398 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1 ; ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-436 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LÉRY, TEL QU'AMENDÉ – SITE DE DÉPÔT DES RÉSIDUS

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 2015-436 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Léry, tel qu'amendé, quiconque abat ou élague un frêne doit disposer des résidus de branches ou les parties de tronc dont le diamètre excède 10 cm dans un site de dépôt de résidus identifié à cette fin par le Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2015-12-223 a indiqué que le site de dépôt des résidus est le Parc du 75^e situé à l'extrémité de la rue du Parc-Woodland ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Indique qu'un site additionnel de dépôt des résidus sera le 50, rue du Parc-Tisseur (étangs aérés).

Adoptée à l'unanimité

URBANISME – VOIRIE

Aucun dossier

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2016-04-073

ESTIMATION – PROJET ÉGOUT-AQUEDUC AVEC PROTECTION INCENDIE – PHASE II - RAPPORT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2015-11-206, confié un mandat de services professionnels à Macogep aux fins de réviser et mettre à jour les estimations qui datent de 2011 des coûts pour la réalisation du projet égout-aqueduc avec protection incendie – Phase II dans l'hypothèse où la Ville de Léry procéderait uniquement à l'installation d'une conduite d'aqueduc, la construction d'un réservoir d'eau potable ainsi que d'un poste de surpression et de chloration ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Accepte le dépôt du rapport technique préparé par Macogep.
- Transmette le rapport technique au ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire pour étude et discussion dans le cadre d'une demande d'aide financière au gouvernement du Québec pour le projet égout-aqueduc avec protection incendie - Phase II.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**MANDAT – ESTIMATION – PROJET ÉGOUT-AQUEDUC AVEC PROTECTION
INCENDIE – PHASE II**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de confier un mandat de services professionnels aux fins de réviser et mettre à jour les estimations qui datent de 2011 des coûts pour la réalisation du projet égout-aqueduc avec protection incendie – Phase II dans l'hypothèse où la Ville de Léry procéderait à l'installation des services d'aqueduc et d'égout, la construction d'un réservoir d'eau potable ainsi que d'un poste de surpression et de chloration ;

CONSIDÉRANT la proposition de services soumise par la firme Macogep le 23 mars 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services de Macogep aux fins de réviser et mettre à jour les estimations qui datent de 2011 des coûts pour la réalisation du projet égout-aqueduc avec protection incendie – Phase II au coût de 8 200 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Indique que le montant pour payer ce contrat sera puisé à même les fonds prévus à la Ville de Léry dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

2016-04-075

**PLAN DIRECTEUR D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT ET DE DRAINAGE
PLUVIAL - RAPPORT**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2015-06-082, confié un mandat de services professionnels à Stantec Experts-conseils Ltée pour l'élaboration d'un plan directeur d'eau potable, d'assainissement et de drainage pluvial ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte le dépôt du plan directeur d'eau potable, d'assainissement et de drainage pluvial préparé par Stantec Experts-conseils Ltée.

Adoptée à l'unanimité

2016-04-076

**SOUTIEN TECHNIQUE ET RÉDACTION D'UN RÈGLEMENT – GESTION DES EAUX
PLUVIALES – MANDAT**

CONSIDÉRANT QU' il est à propos d'avoir un soutien technique pour la rédaction d'un règlement pour la gestion des eaux pluviales suite au dépôt du plan directeur d'eau potable, d'assainissement et de drainage pluvial de la Ville de Léry ;

CONSIDÉRANT la proposition de services soumise par la firme Stantec Experts-conseils Ltée le 4 avril 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services de Stantec Experts-conseils Ltée pour la rédaction d'un règlement pour la gestion des eaux pluviales suite au dépôt du plan directeur d'eau potable, d'assainissement et de drainage pluvial de la Ville de Léry pour un montant maximal de 8 000 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité



2016-04-077
No de résolution
ou annotation

CROIX-ROUGE – SERVICES AUX SINISTRÉS

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente concernant les services aux sinistrés soumis par La Société Canadienne de la Croix-Rouge (Division du Québec) le 9 mars 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, la lettre d'entente d'une durée minimale de trois ans concernant les services aux sinistrés soumis par La Société Canadienne de la Croix-Rouge (Division du Québec) datée du 9 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

2016-04-078

ADHÉSION DE LA VILLE DE LÉRY À LA DÉCLARATION DU SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE CLIMAT – 4 DÉCEMBRE 2015 – COP21

CONSIDÉRANT QUE lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- ◆ Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21 ;
- ◆ Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020 ;
- ◆ Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030 ;
- ◆ Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 ;
- ◆ S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts ;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives ;

CONSIDÉRANT QUE ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leurs actions ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leurs actions pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique.
- Achemine une copie de cette résolution à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée à l'unanimité

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 mars 2016, il y a eu discussions sur les travaux à venir sur le Pont Mercier ainsi que sur le nombre de départs par jour du train de banlieue.

CITSO

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 mars 2016, il y a eu discussions sur l'achat d'un terrain pour le projet du futur terminus en la Ville de Châteauguay ainsi que sur l'installation de plus de support à vélos sur les autobus.

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune information

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 9 mai 2016.

La première échéance pour le compte de taxes municipales 2016 était le lundi 1^{er} mars 2016. La deuxième échéance est le mercredi 1^{er} juin 2016.

Le service de collecte des branches (déchetage) débutera le 3 mai 2016 et se poursuivra le 1^{er} et le 3^e mardis de chaque mois jusqu'au 1^{er} novembre 2016 (exception 18 octobre 2016).

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 7 mai 2016. L'inscription des participants débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRES)

M. le conseiller Gérald Ranger discute de la rencontre du Conseil municipal qui a eu lieu plus tôt en soirée avec la firme Stantec Inc. concernant le plan directeur d'eau potable, d'assainissement et de drainage pluvial. À propos d'une éventuelle Phase II du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie, il demande que les deux services (aqueduc et égout) soient inclus dans la planification. Concernant les travaux de rénovation afin de créer des bureaux pour le service d'urbanisme qui a engendré un changement de local pour la salle du Conseil municipal, il indique que si l'emplacement et les dimensions de la nouvelle salle du Conseil municipal ne sont pas modifiés, il n'assistera plus aux séances du comité plénier du Conseil municipal.

M. le conseiller Éric Pinard discute du dépôt des règlements d'urbanisme. À propos d'une éventuelle Phase II du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie, il indique qu'un projet avec deux services implique nécessairement des investissements non négligeables et que des solutions alternatives seront peut-être à considérer.



No de résolution
ou annotation

2015-04-079

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

M. le conseiller Jacques Laberge demande lui aussi que les deux services (aqueduc et égout) soient inclus dans la planification d'une éventuelle Phase II du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie. Il mentionne que le plan directeur d'eau potable, d'assainissement et de drainage pluvial indique que l'envoi d'un certain pourcentage des égouts vers la Ville de Beauharnois n'est pas rentable.

M. le conseiller Léon Leclerc discute, en lien avec le plan directeur d'eau potable, d'assainissement et de drainage pluvial, des impacts du développement à venir en la Ville de Léry.

PÉRIODE DE QUESTIONS

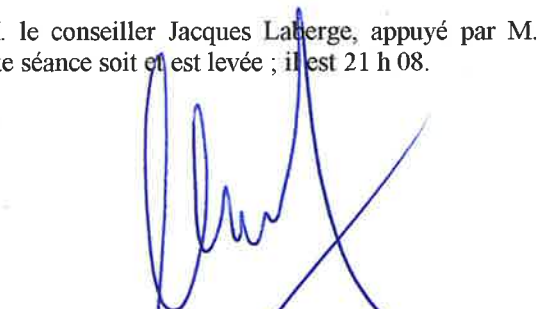
M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.


Les questions portent sur l'éventuel plan particulier d'urbanisme du noyau villageois, l'expropriation possible d'un terrain près du quai municipal, l'achat de terrains dans le boisé Châteauguay-Léry, les problèmes d'eaux pluviales de deux citoyens, le suivi du dossier auprès de l'unité permanente anticorruption, le besoin d'un centre communautaire au site de l'église Notre-Dame-de-Léry, les dossiers du 1024 et 1509, chemin du Lac-Saint-Louis auprès du comité consultatif d'urbanisme, le suivi du dossier de la poursuite de Sintra Inc. en lien avec la Phase I du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie ainsi que l'installation de dos d'âne permanents sur le chemin du Lac-Saint-Louis.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge, appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger, que la présente séance soit levée ; il est 21 h 08.

Adoptée à l'unanimité


MAIRE


DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER